

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 10 JANVIER 2019 EMPLOIS

Monsieur le Président,

En ce premier CTL de la nouvelle mandature mais aussi premier CTL de l'année, les élus FO-DGFIP vous adressent ainsi qu'à l'équipe de direction et l'ensemble de vos collaborateurs leurs meilleurs voeux de bonne et heureuse année 2019.

L'année aurait pu commencer de meilleure manière, si nous n'étions pas dans le contexte navrant de suppressions d'emplois qui amputent les services de la DGFIP déjà exsangues de 17 emplois supplémentaires.

Pendant que le Ministre se félicite sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévision de la modernité de cette réforme du recouvrement de l'impôt, les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables et de résoudre leurs problèmes vivent une réalité sensiblement moins idyllique. Selon les informations dont nous disposons, la fréquentation des guichets accueils dans les Centres des Finances Publiques d'un département d'Île de France accuse une augmentation pouvant aller jusqu'à plus de 400 % alors même que bien moins de 1 % des usagers se sont présentés.

Bien évidemment, le délai d'attente s'allonge ce qui ne favorise pas un dialogue serein.

Ailleurs, c'est la fermeture ponctuelle pendant 2 heures sans préavis pour permettre aux personnels de traiter les demandes déjà en instance moyennant réduction de la pause déjeuner.

Ailleurs encore, afin d'absorber l'affluence, il est demandé à des agents n'ayant pas encore reçu de formation adaptée de prêter main-forte à leurs collègues de l'accueil.

Au CPS (centre de prélèvement service) de Lyon qui ne devait traiter que les cas simples et renvoyer les dossiers compliqués au CIS (centre impôt service), il a fallu dire aux contribuables de rappeler plus tard, le transfert au CIS n'étant plus possible.

Ainsi, des agents qui n'ont reçu que 2 jours de formation et dont ce n'est pas le métier se débattent avec des applications qui, à titre d'exemple et même si le problème a été rapidement résolu, ne permettaient pas de mettre à jour la situation des retraités.

Dans les centres de contact, la situation demeure très tendue, les contribuables mettant parfois de longues heures avant d'obtenir un décroché.

Cette nouvelle dégradation des conditions de travail intervient à l'issue d'une période déjà difficile durant laquelle, les services d'accueil ont déjà été fortement sollicités. Et ce n'est que le début... le pic de charge étant attendu pour la fin du mois quand les salariés seront prélevés.

Pourquoi une telle introduction hors du champ du département de l'ORNE, nous direz vous ?

Nous sommes conviés aujourd'hui à un comite technique relatif aux suppressions d'emploi, réduit à 17 au lieu de 18 agents comme annoncé en préambule, alors que partout on crie à l'affluence, aux manques de personnel, aux conditions de travail qui se dégradent.

Permettez-nous de nous interroger sur la logique d'une telle politique, on va dire ministérielle et non locale puisque votre responsabilité ne peut être engagée et j'oserai être certain que ce n'est pas votre orientation initiale.

Toutefois , l'Orne n'est pas épargnée.

Vous avez conforté la décision initiale de votre prédécesseur de fermer le site SIP/SIE de l'AIGLE malgré notre insistance envers une autre solution.

Malgré nos démarches et rencontres avec les élus , la décision a été irrévocable, manque de personnel , non attractivité, etc,

Aujourd'hui le transfert vers Mortagne a été acté sans un transfert de personnel suffisant puisque le choix d'une majorité de personnel du SIP a été de rejoindre la résidence et par conséquent la trésorerie de l' AIGLE .La charge de travail pour Mortagne s'avère particulièrement importante sans renfort de personnel.

Et pourtant , la justification de la suppression d'un cadre B sur le SIP de Mortagne apparaît comme logique au regard de l'analyse charges/emploi par rapport aux autres SIP ? Comment justifier cette suppression d'emploi aux agents de MORTAGNE. Nous sommes curieux de connaître la calculatrice miraculeuse sortie du chapeau qui permettra de justifier l'injustifiable.

FO-DGFiP dénonce l'abandon de missions régaliennes pour pallier aux suppressions d'emplois.

FO-DGFiP réclame au contraire, des emplois adaptés à la charge de travail et le maintien de toutes les missions de la DGFiP.

Justifier qu'on maintient les services publics de proximité et supprimer aux trésoreries locales tout moyen d'exercer leur mission, cela relève du grand écart intellectuel.

En définitive la politique menée au sommet de l'État affaiblit le Service Public et donc la République.

Bientôt moins de trésoreries que de Mac Donald's !

Les suppressions d'emploi que nous subirons au 1 septembre 2019 , viennent comme un coup de massue , une provocation alors que l'humain doit , ou devrait , tenir une place de choix et que fleurissent partout , les observatoires, les sondages , les plates formes téléphoniques, les indicateurs de conditions de travail dégradées etc, qui attestent si besoin est , de la souffrance des personnels et tous les personnels de la catégorie C à la catégorie A+.

Aujourd'hui, on apprend le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont participé à la mise en place de la réforme PAS sans plus de précision sur les personnels concernés, en connaissez vous le champ d'application ?

Pourtant certains agents de la DGFiP, souvent non-spécialiste de l'impôt sur le revenu , participent de près ou de loin à cette réforme sans forcément être quantifiés comme tel aujourd'hui . Seront ils les oubliés de cette mesure ?

Enfin on évoquera aussi , le nombre particulièrement important de réformes en tout genre, que les agents de la DGFiP ont supporté aux cours de cette dernière décennie.

C'est pourquoi FODGFIP réclame le versement d'une prime exceptionnelle à tous les agents de la DGFiP.

Les élus FODGFIP

Stéphane GUILBERT

Thierry DELAUNE

Olivier GAUDRON

**SERVICE
PUBLIC**
JE-NOUS-TOUS **FO!**
AVEC